# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

## 2015/1418

Approbation de conventions de mise à disposition gratuite d'espaces situés aux Archives municipales à différentes associations et services universitaires – El 02209

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur**: M. KEPENEKIAN Georges

# SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

\_\_\_\_

<u>PRESIDENT</u>: M. COLLOMB Gérard <u>SECRETAIRE ELU</u>: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

### ABSENTS NON EXCUSES:

2015/1418 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE MISE A
DISPOSITION GRATUITE D'ESPACES SITUES AUX
ARCHIVES MUNICIPALES A DIFFERENTES
ASSOCIATIONS ET SERVICES UNIVERSITAIRES – EI
02209 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales de Lyon sont un lieu de référence pour la collecte, la conservation et la valorisation de la mémoire lyonnaise.

Lieu de diffusion des connaissances, les Archives municipales souhaitent valoriser la recherche et contribuer à la diffusion des savoirs au plus large public dans différents domaines : sciences humaines et sociales mais aussi recherches scientifiques et techniques. Acteur du territoire, elles souhaitent également contribuer à la diffusion d'informations relatives au quartier : histoire mais aussi projets d'aménagements urbains.

Depuis plusieurs années, les Archives sont sollicitées par de nombreuses associations qui souhaitent mettre en place des conférences, des animations à vocation patrimoniale et culturelle. Dans le cadre de leur réflexion globale sur la tarification de leurs espaces, les Archives avaient déjà prévu un tarif préférentiel pour ce type d'associations.

Cependant, pour certains partenaires privilégiés avec qui une collaboration étroite existe, les Archives municipales souhaitent accorder, de façon tout à fait exceptionnelle, la gratuité de ces espaces.

Sept associations et services universitaires sont concernés par cette gratuité exceptionnelle :

- la Société académique d'architecture de Lyon;
- la Société d'Histoire de Lyon;
- l'Université Tous âges Lyon 2;
- le Comité d'Intérêt Local Sud Presqu'Ile-Lyon;
- l'Association des amis du musée de l'imprimerie de Lyon ;
- l'Association Sauvegarde et Embellissement de Lyon;
- l'Université Populaire de Lyon.

Il s'agit d'acteurs locaux qui valorisent tout particulièrement le patrimoine lyonnais par le biais de conférences permettant au grand public d'avoir accès gratuitement à des connaissances dans différents domaines (patrimoine, sciences humaines, sociales mais aussi scientifique et technique) mais aussi d'être informé des projets d'aménagements urbains et de l'actualité de leur ville.

Ces acteurs locaux contribuent également à l'enrichissement des collections patrimoniales par des dons ponctuels de fonds d'archives.

Enfin, ils valorisent les institutions culturelles de la Ville de Lyon par la promotion et la diffusion des offres culturelles de celles-ci auprès d'un public large.

La mise à disposition gratuite concerne la salle de conférences, un bureau ainsi que le matériel (vidéoprojecteur, sono) les fluides et les éléments techniques de sécurité.

La valeur locative de la mise à disposition est de 300 euros la journée / 150 euros la demi-journée ou la soirée (18h-20h) avec une réduction pour les associations à vocation culturelle et patrimoniale (200 euros la journée, 100 euros la demi-journée ou la soirée (18h-20h).

Vu lesdites conventions;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

- 1- La mise à disposition gratuite par la Ville de Lyon d'espaces des Archives municipales (sises 1 place des Archives à Lyon 2<sup>e</sup>) par convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, au profit de la Société académique d'architecture de Lyon, la Société d'histoire de Lyon, l'Université Tous âges Lyon 2, le Comité d'Intérêt Local Sud Presqu'Ile-Lyon, l'Association des amis du musée de l'imprimerie de Lyon, l'Association Sauvegarde et Embellissement de Lyon et l'Université Populaire de Lyon, est approuvée.
- 2- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon, la Société académique d'architecture de Lyon, la Société d'histoire de Lyon, l'Université Tous âges Lyon 2, le Comité d'Intérêt Local Sud Presqu'Ile-Lyon, l'Association des amis du musée de l'imprimerie de Lyon, l'Association Sauvegarde et Embellissement de Lyon et l'Université Populaire de Lyon bénéficiant de la mise à disposition d'espaces des Archives municipales, sont approuvées.
  - 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN